Bonjour,

Conformément à l'article 5/4 du <u>décret wallon du 10 novembre 2004</u>, les installations ETS doivent avertir l'AwAC de toute modification prévue ou effective de capacité, de niveau d'activité pouvant avoir un impact sur votre allocation ainsi toute cessation d'activité et ce, pour le 31 décembre de l'année en cours.

Pour vous aider à remplir cette obligation, l'AwAC vous avait demandé l'année passée d'envoyer un email à l'adresse <u>ets.awac@spw.wallonie.be</u> pour indiquer si vous étiez concerné ou non par une telle situation.

<u>A partir de cette année, ce processus se passe à travers de l'ETSWAP.</u> A cette fin, vous avez une <u>tâche</u> <u>sur votre compte ETSWAP intitulée « Capacity / Activity Level Changes ».</u> Cette tâche vous donne accès à un formulaire en ligne <u>à nous soumettre pour le 31 décembre 2014 au plus tard (flexibilité</u> laissée jusqu'au <u>15 janvier 2015 en cas de cessation partielle ou de retour de cessation partielle</u> <u>durant l'année 2014</u>). Nous pouvons admettre que la réponse à cette demande n'est pas toujours évidente. Pour cette raison, voici quelques indications ainsi que des documents utiles pour vous aider à le remplir.

Il est important de remplir <u>correctement ce formulaire du 1^{er} coup</u> car il ne sera pas possible que l'AwAC vous le renvoie pour correction dans tous les cas de figure. N'hésitez pas à demander l'assistance de l'AwAC en cas de question.

Ce formulaire ETSWAP comporte deux parties :

- 1. La première partie consiste en une liste de questions en cascade. Pour vous aider au remplissage vous trouverez en annexe un « arbre de décision NEC » vous permettant de déterminer si vous êtes dans un des cas suivants :
 - une extension de capacité d'une ou plusieurs sous-installations a eu lieu en 2014
 - une réduction de capacité d'une ou plusieurs sous-installations a eu lieu en 2014
 - une cessation partielle d'activité d'une ou plusieurs sous-installations a eu lieu en 2014
 - une reprise d'activité après cessation partielle d'une ou plusieurs sous-installations a eu lieu en 2014
 - une cessation totale des activités a eu lieu en 2014

Si vous êtes dans une des situations listée ci-dessus, il est nécessaire de répondre « oui » à la première question du formulaire ETSWAP, de décrire la modification (modification du niveau d'activité, changement physique, fermeture,...) et de sélectionner dans le formulaire quelle est la situation qui correspond à votre installation.

Si tel n'est pas la cas mais que vous prévoyez que votre installation soit dans une situation d'extension de capacité, de réduction de capacité, de cessation partielle, de retour de cessation partielle ou de cessation totale dans le futur, il est nécessaire également de répondre « oui » à la première question du formulaire et de décrire la modification dans le champ texte.

Notez bien que si l'une de vos sous-installations est en cessation partielle ou en retour de cessation partielle, il sera également nécessaire de joindre le formulaire « <u>New entrant and closures</u> » complété avant la soumission. Dans ce cas uniquement, le délai de soumission du formulaire ETSWAP est reporté au 15 janvier pour vous laisser le temps de collecter l'ensemble des informations.

2. <u>La deuxième partie du formulaire ETSWAP consiste en un tableau où vous pouvez référencer vos niveaux d'activité par sous installation.</u> En effet, afin d'évaluer si vous êtes dans un cas de cessation partielle (ou de retour de cessation partielle), il est nécessaire d'évaluer le niveau d'activité d'un certain nombre de vos sous-installations pour l'année 2014 et de le comparer avec le niveau d'activité qui a été utilisé pour déterminer votre allocation.

Afin de vous aider à remplir ce tableau, vous trouverez en pièce jointe :

- votre fichier NIMs (sauf pour les entreprises rentrées dans le système ETS après le 30/06/2011)
- vos fichiers « new entrant & closures » si vous avez déjà déclaré à l'AwAC un cas d'extension de capacité, de réduction de capacité, de cessation partielle, de retour de cessation partielle ou si vous êtes rentrés dans le système ETS après le 30/06/2011
- votre fichier « Carbon leakage » si votre installation a eu un changement de statut sur les fuites de carbone

Il est nécessaire de compléter le tableau des niveaux d'activité en appliquant la démarche suivante pour chaque sous-installation :

- A. Sélectionner « Add row », sélectionner votre activité annexe 1 et la sous-installation que vous analysez
- B. Vérifier si la sous installation
 - o participe à plus de 30% de l'allocation totale de l'installation de 2014, ou
 - o a une allocation finale d'au moins 50 000 quotas en 2014

Vous pouvez obtenir l'allocation définitive sous-installation par sous-installation pour 2014 dans

- le tableau V 2 (c) de l'onglet « Summary » du fichier joint « NIMs nom entreprise » si vous n'avez pas eu de modification d'allocation suite à une extension de capacité, une réduction de capacité ou si vous n'êtes pas entré dans le système ETS après le 30/06/2011
- le tableau V 3 de l'onglet « Summary » du fichier dernier fichier «NEC nom entreprise – date décision GW » que vous avez introduit si vous avez déjà eu dans le passé une modification d'allocation suite à une extension de capacité, une réduction de capacité, un retour de cessation partielle ou si vous êtes entré dans le système ETS après le 30/06/2011
- le tableau V 2 (c) de l'onglet « Summary » du fichier joint « CL nom entreprise – date de décision du GW » si votre entreprise a connu une modification de statut sur les fuites de carbone

Si votre sous-installation participe à plus de 30% de l'allocation totale de l'installation ou à au moins 50 000 quotas en 2014, il est nécessaire de passer à l'étape C

Sinon, il est nécessaire d'indiquer « non concerné » dans les champs « niveau d'activité initial » et « niveau d'activité », de cliquer sur « Add » et de réappliquer cette démarche à partir du point A pour la sous-installation suivante. Cliquez sur « Add and close » si vous avez analysé toutes vos sous-installations.

C. Rechercher le niveau d'activité initial de la sous installation sélectionnée et l'indiquer dans le champ « niveau d'activité initial » :

Si vous étiez inclus dans le système ETS avant le 30/06/2011 et que vous n'avez pas eu de cas d'extension de capacité ou de réduction de capacité depuis les NIMs pour cette sous-installation, vous pouvez retrouver le niveau d'activité initial (ALinitial) de la sous-installation dans le champ « HAL total » du tableau correspondant à cette sous-installation à la section IV de l'onglet « Summary » du fichier joint « NIMs – nom entreprise » pour les installations intégrées des mesures d'exécution nationales (NIMs).

Si vous avez introduit un formulaire NEC suite à une réduction de capacité, une extension de capacité ou parce que vous êtes entré dans le système ETS après le 30 /06/2011, vous pouvez obtenir le niveau d'activité initial (AL_{initial}) de la sous-installation en effectuant la calcul suivant :

AL_{initial} = HAL total + AL_{nouveau} + AL_{ajouté} - AL_{réduit}

où

- HAL total =
 - champ « HAL total » du tableau correspondant à cette sousinstallation à la section IV de l'onglet « Summary » du fichier joint « NIMs – nom entreprise » pour les installations intégrées des mesures d'exécution nationales (NIMs)
 - 0 pour les entreprises entrées dans le système ETS après le 30 juin 2011
- AL_{nouveau}=
 - champ « Niveau d'activité (AL) nouveau/ajouté/réduit » du tableau correspondant à cette sous-installation à la section IV de l'onglet « Summary » des différents fichiers joints «NEC nom entreprise date décision GW » correspondant à des <u>demandes de nouvel</u> <u>entrant (nouvelle installation après le 30/06/2011)</u> pour cette sous-installation
 - 0 pour les installations intégrées des mesures d'exécution nationales (NIMs)
- AL_{ajouté} =

- Somme des champs « Niveau d'activité (AL) nouveau/ajouté/réduit » des tableaux correspondant à cette sous-installation à la section IV de l'onglet « Summary » des différents fichiers joints «NEC – nom entreprise – date décision GW » correspondant à des <u>demandes</u> <u>d'extension de capacité</u> pour cette sous-installation
- O si aucune demande d'extension de capacité n'a été effectuée pour cette sous-installation
- AL_{réduit} =
 - Somme des champs « Niveau d'activité (AL) nouveau/ajouté/réduit » des tableaux correspondant à cette sous-installation à la section IV de l'onglet « Summary » des différents fichiers joints «NEC – nom entreprise – date décision GW » correspondant à des <u>demandes de</u> réduction de capacité pour cette sous-installation
 - $\circ~$ 0 si aucune demande de réduction capacité n'a été effectuée pour cette sous-installation
- D. Calculer le niveau d'activité de la sous-installation pour 2014 et l'indiquer dans le champ « niveau d'activité ». Pour ce point en particulier, n'hésitez pas à prendre contact avec Monsieur Stéphane Cools par téléphone ou par email (<u>stephane.cools@spw.wallonie.be</u> avec <u>ets.awac@spw.wallonie</u> en copie) pour toute difficulté rencontrée.
- E. Cliquer sur « Add » et réappliquer cette démarche à partir du point A pour la sousinstallation suivante. Cliquer sur « Add and close » si vous avez analysé toutes vos sous-installations.

N'hésitez en aucun cas à prendre contact avec l'AwAC par téléphone ou par mail (<u>stephane.cools@spw.wallonie.be</u> avec <u>ets.awac@spw.wallonie</u> en copie) pour toute difficulté rencontrée lors de l'évaluation de votre situation.

Cordialement,

L'équipe ETS de l'AwAC